

FERMETURE DU SERVICE DE DEPOT DES CARTES NATIONALES D'IDENTITE

NOUVELLE PROCEDURE DE DELIVRANCE DES CARTES NATIONALES D'IDENTITE

A compter de la mi-mars 2017, le système des titres électroniques sécurisés (TES) va se généraliser aux cartes nationales d'identité et désormais la prise d'empreintes se fera par le biais de capteurs électroniques et non plus sur support papier.

Aussi l'enregistrement des demandes de CNI ne sera réalisé que par les communes équipées actuellement de dispositif de recueil et de stations biométriques.

Par conséquent, à compter de cette date , il ne sera plus possible de déposer une demande de CNI en Mairie de Sérilhac. Vous pourrez néanmoins effectuer une pré-demande de CNI, en ligne.

Il vous faudra alors vous rapprocher des mairies suivantes :

- **USSEL, EGLETONS, TULLE, UZERCHE, ARGENTAT, TREIGNAC, BRIVE LA GAILLARDE, BEAULIEU SUR DORDOGNE, OBJAT et MALEMORT;**